



Campagne Initiative Justice en France

Principaux objectifs	Cibles	Moyens
<p>Objectif 1 : prise de conscience</p> <ul style="list-style-type: none"> . Appréhender et faire reconnaître les différentes facettes des abus subis par les enfants 	<p>Cibles de l'objectif 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Rassembler toutes les associations en France et en Europe concernées par les abus subis par les enfants 	<p>Moyens de l'objectif 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Colloque du 3 septembre . Exposition photographies de la honte . Lancer une campagne de sensibilisation et de soutien par des signatures
<p>Objectif 2 : traduire la prise en charge des abus dans les pratiques institutionnelles et les lois</p> <ul style="list-style-type: none"> . Légitimer et légaliser les réparations financières . Obtenir des excuses publiques du gouvernement en cas d'abus massifs et systémiques . Mettre en place des réparations mémorielles 	<p>Cibles de l'objectif 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Faire des propositions au gouvernement visant à améliorer changer, densifier les lois sur la base d'un droit européen commun 	<p>Moyens de l'objectif 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Motion citoyenne de Paris . Ré-appréhender la notion d'intérêt supérieur de l'enfant / bien-être de l'enfant . Mettre en place une commission nationale pour réparer en cas d'abus massifs et systémiques
<p>Objectif 3 : prévenir les abus subis par les enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> . Organiser des mécanismes robustes de prévention : situation à risques / prises en charge 	<p>Cibles de l'objectif 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Revoir l'ensemble des modes d'organisation et de fonctionnement de services de la protection de l'enfance 	<p>Moyens de l'objectif 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Mettre en place un système d'observatoire (délégués des défenseurs des droits ayant accès direct à l'enfant) . Légitimer et légaliser la place des familles, des associations reconnues dans les dispositifs de la protection de l'enfance . Mettre en place une commission nationale pour instruire les modes d'organisation et de fonctionnement de services de protection de l'enfance